



Assemblée générale mixte

Jeudi, 13 décembre 2018
Siège du GICAM

Projet de modifications statutaires

Intervention de Célestin Tawamba,
Président du GICAM

Chers Membres,

Nous sommes réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet d'examiner un projet de statuts révisés de notre Groupement.

Ce devait déjà être le cas lors de notre dernière assemblée au mois de juin dernier, mais comme je l'avais alors indiqué, les orientations et conseils des membres du Comité des Sages nous avaient amenés à reporter ce point de l'ordre du jour.

Au vu des contributions reçues depuis lors dans le cadre du processus que nous avons engagé aux fins des modifications statutaires, ainsi que de l'enthousiasme qui a animé les contributeurs, nous nous devons de reconnaître le bien-fondé de ce report. Il reflète bien la volonté du Conseil exécutif de placer son mandat sous la triple exigence du rassemblement, de la réconciliation et de la refondation.

Chers Membres,

Ce projet, nous vous le soumettons en droite ligne de l'élan que nous avons impulsé depuis un an et demi, avec l'ambition de faire du GICAM un patronat moderne, rayonnant et puissant, porté sur l'action concrète, et soucieux de l'impact positif de celle-ci sur les activités et les performances des membres.

Dans cette optique, et prenant en compte les enseignements que nous tirons des conclusions et recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel, nous avons revisité notre système de gouvernance.

Dans cet exercice, les Statuts étant le texte fondamental qui décline l'ensemble des principes qui fixe l'organisation et le fonctionnement du Groupement, nous avons été guidés par le souci de ne pas les exposer à des aléas tels que des modifications trop fréquentes ou l'élaboration de dispositions sur mesure.

Ceci étant dit, je vais à présent vous présenter succinctement les principaux points de cette révision, étant entendu que le Secrétaire Exécutif fera défiler après moi, l'ensemble des nouveaux Statuts afin que chacun, en toute transparence, puisse apprécier la cohérence d'ensemble :

1. ARTICLE 3 : PRINCIPES GENERAUX

Article nouveau pour (i) réaffirmer nos vision et mission via notre déclaration de vision et notre déclaration de mission.

Affirmation des valeurs que les entreprises et le secteur privé mettent communément en avant.

2. ARTICLE 4 : OBJET ET MISSIONS

Avons rendu plus lisible les missions en définissant des missions dites « principales », au nombre de 5.

3. ARTICLE 7 : LES DEUX CATEGORIES DE MEMBRES

Avons élargi le champ des membres associés à des institutions associant le secteur privé à des activités relevant des actions traditionnelles des collectivités

décentralisées, dès lors qu'elles ont un impact important sur la vie et le fonctionnement des entreprises.

4. ARTICLE 11-1 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Au moins une (1) assemblée générale ordinaire, et non plus deux. Il s'agit de se conformer, à la fois, aux règles de fonctionnement d'une entreprise ainsi qu'aux pratiques généralement adoptées par les organisations patronales en la matière.

De plus, cela permet de réduire les coûts sans sacrifier à la qualité du travail de l'Assemblée générale.

5. ARTICLE 14 : DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le Conseil exécutif devient le Conseil d'administration
- Durée du mandat ramenée de 5 ans à 3 ans
- Le Président n'est rééligible qu'une (1) seule fois pour un même mandat de trois (3) ans. (Article 14-2 et Article 15)
- Alinéa 1 : 12 à 15 membres maximum, au lieu de 12 à 18 maximum. Le Président ne coopte donc plus que 3 membres maximum au lieu de 6 maximum.
- Donc :

→ 5 membres au titre des organisations professionnelles représentatives (poids économique et/ou rôle stratégique dans l'économie), élus sur la base d'une liste des organisations représentatives établie par le Conseil d'administration.

→ 7 membres élus au titre des entreprises

→ 3 membres au plus, cooptés par le Conseil d'administration sur proposition du Président

- La tête de liste élue est obligatoirement élue Président du GICAM

6. ARTICLE 17 : DU COMITE DES SAGES

Le Conseil de Stratégie est supprimé, mais le Conseil des Sages qui en est une émanation, est conservé avec des compétences élargies en matière d'éthique et de gouvernance :

Ses attributions (Article 17-2) :

- 1- *Il supervise et veille au bon déroulement des élections des membres du Conseil d'Administration et du Président du GICAM ;*
- 2- *Il arbitre en qualité d'organe juridictionnel suprême du GICAM, les différends en appel entre les membres et les organes dirigeants de l'association, ainsi que ceux qui opposent les membres entre eux, au sujet de la vie de l'association ;*

- 3- Il constate le cas échéant, la vacance des fonctions de Président du GICAM pour cause de maladie de longue durée ;
- 4- Il veille à l'application des statuts dans leur lettre et leur esprit, ainsi qu'au respect de la Charte éthique et de bonne gouvernance ;

En outre, il est consulté pour avis de conformité sur les thèmes suivants :

- Les projets de modification des statuts ;
- Les règles générales de fonctionnement du Groupement.

Son fonctionnement (Article 17-3) :

Un point important : il concerne les projets de modification des statuts :

« Lorsqu'il est saisi au sujet d'un projet de modification des statuts par le Président du GICAM ou par décision du Conseil d'Administration, il est tenu de se prononcer dans un délai d'un mois à compter de la date de sa saisine ;

En cas d'avis non conforme, le Conseil d'Administration peut, s'il le juge nécessaire, soumettre au vote de l'Assemblée Générale extraordinaire, la modification concernée. Une majorité des trois-quarts des voix est alors requise pour faire adopter pareille modification. »

Voilà, chers Adhérents, les principaux aménagements et innovations que nous avons cru devoir apporter à nos Statuts, avec vos nombreuses contributions dont les dernières ont été enregistrées jusqu'à hier !!

Nous vous en remercions infiniment et restons convaincus qu'ensemble, nous validerons un texte fondateur qui consacrera à l'avenir, non pas des Hommes forts à la tête du GICAM, mais une institution forte au service de ses membres.